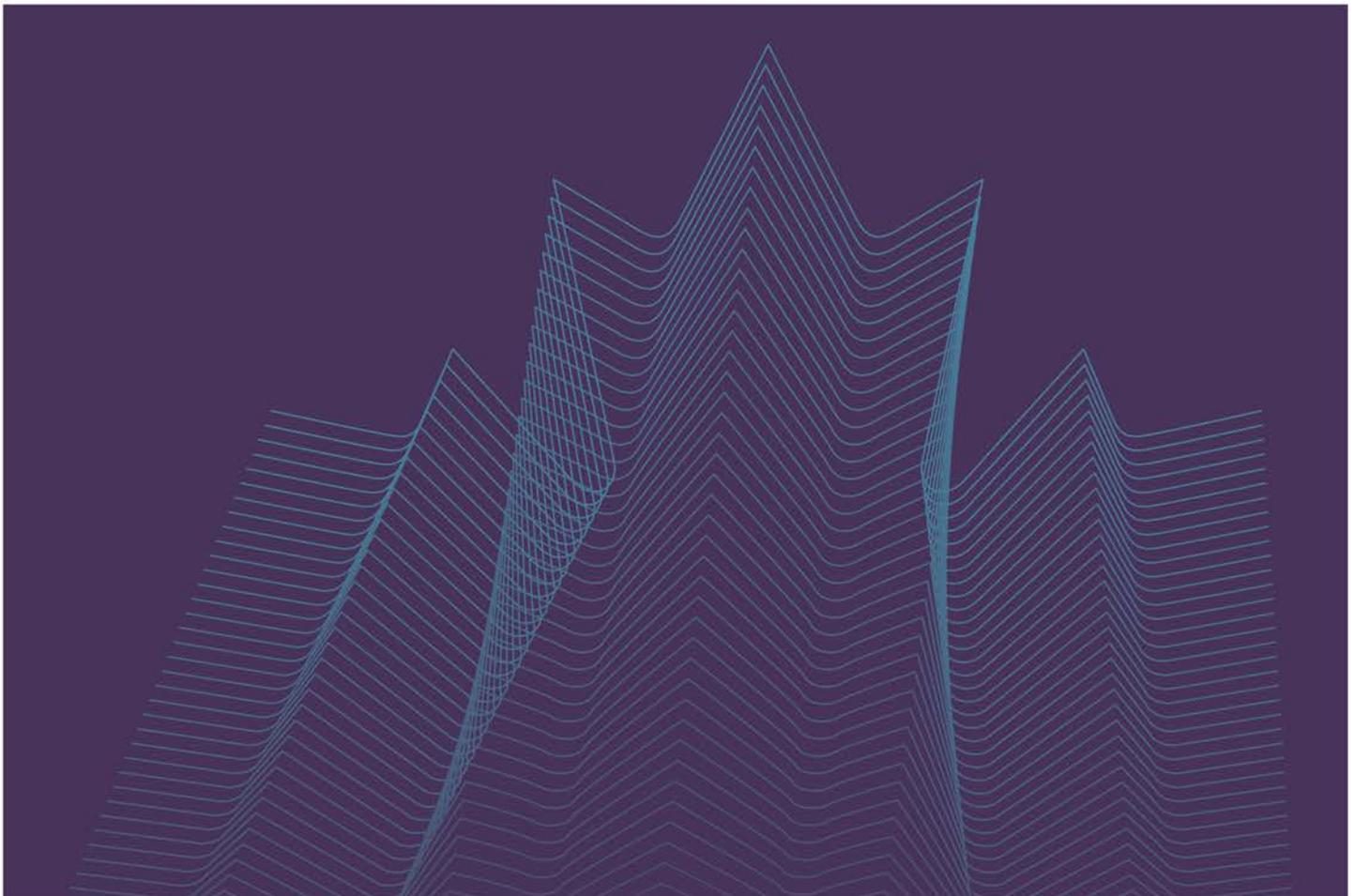




ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS (Non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019



Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (l'École). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur les résultats de l'École concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, à la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'École soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques et les porter à un niveau raisonnable, et il est fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés qui y sont associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

L'École fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2014-2015 par le Bureau du contrôleur général du Canada. Le [Rapport d'audit](#) et le [Plan d'action de la direction](#) qui y donne suite sont affichés sur le site Web de l'École.

Les états financiers de l'École n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Version originale signée par :

Taki Sarantakis
Président

Tom Roberts
Vice-président par intérim, Direction générale des services ministériels, et dirigeant principal des finances

Le 13 août 2019
Ottawa (Canada)

Le 8 août 2019
Ottawa (Canada)

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	9 424	8 370
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	3 503	3 177
Avantages sociaux futurs (note 5)	2 599	2 972
Autres passifs	87	1
Total des passifs	15 613	14 520
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	9 054	6 344
Débiteurs et avances (note 6)	2 826	4 012
Total des actifs financiers	11 880	10 356
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(1 902)	(1 288)
Total actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(1 902)	(1 288)
Total des actifs financiers nets	9 978	9 068
Dette nette ministérielle	5 635	5 452
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	461	104
Immobilisations corporelles (note 7)	8 255	5 436
Total des actifs non financiers	8 716	5 540
Situation financière nette ministérielle	3 081	88

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Version originale signée par :

Taki Sarantakis
Président

Tom Roberts
Vice-président par intérim, Direction générale des services ministériels, et dirigeant principal des finances

Le 13 août 2019
Ottawa (Canada)

Le 8 août 2019
Ottawa (Canada)

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats prévus 2019	2019	2018
Charges			
Services d'apprentissage	69 217	72 080	64 633
Services internes	23 187	23 069	24 013
Total des charges	92 404	95 149	88 646
Revenus			
Vente de biens et services	9 045	6 424	9 740
Autres revenus	-	2	5
Total des revenus	9 045	6 426	9 745
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	83 359	88 723	78 901
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		75 398	67 459
Variations des montants à recevoir du Trésor		2 710	(2 250)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		13 624	14 161
Transfert d'actifs à d'autres ministères		(16)	-
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(2 993)	(469)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		88	(381)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		3 081	88

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pous l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 993)	(469)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	4 344	1 807
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 525)	(1 227)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	2 819	580
Variation due aux charges payées d'avance	357	32
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	183	143
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	5 452	5 309
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	5 635	5 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	88 723	78 901
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Ammortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(1 525)	(1 227)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(13 624)	(14 161)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	(1 798)	1 138
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	357	32
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 054)	1 442
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(326)	(258)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	373	(215)
Diminution (augmentation) des autres passifs	(86)	-
Transfert d'actifs à d'autres ministères	16	
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	71 056	65 652
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	4 344	1 807
Produit de l'aliénation d'actifs	(2)	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	4 342	1 807
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	75 398	67 459

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 1er avril 2004, des modifications à la Loi sur le Centre canadien de gestion ont été adoptées et l'organisation a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). En vertu de la loi modifiée, maintenant intitulée Loi sur l'École de la fonction publique du Canada, l'École poursuit le mandat de l'ancienne organisation en tant qu'établissement public, selon un mandat élargi. L'École relève du président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique.

L'École a une seule responsabilité essentielle qui est : "L'apprentissage commun dans la fonction publique".

L'École a été créée pour faire en sorte que les employés de ses ministères clients dans l'administration publique centrale fédérale aient les compétences et les connaissances communes pour servir la population canadienne de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, l'École continue d'offrir un programme de cours substantiel, cohérent et axé sur les compétences et les connaissances clés qu'exige une fonction publique dynamique en constante évolution qui doit sans cesse s'adapter aux besoins des intervenants et des citoyens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) **Autorisations parlementaires**

L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'École ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au Plan ministériel 2017-2018. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2017-2018.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'École effectue ses opérations au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'École sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération touche les autorisations de l'École et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'École a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement, à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime administré par le gouvernement du Canada pour le compte de plusieurs employeurs. Les cotisations de l'École au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont versées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le montant de ces indemnités augmente à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'École n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	5-10 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5-12 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3-5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration ou la durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable et sont amorties lorsqu'elles deviennent utilisables.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'École reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats nets des activités de fonctionnement de l'École pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en vertu du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2019	2018
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	88 723	78 901
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	6 426	9 745
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 624)	(14 161)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 525)	(1 227)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	373	(215)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(326)	(258)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	80	225
Diminution (augmentation) des autres passifs	(63)	53
Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(8 659)	(5 838)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	4 344	1 807
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	357	32
Trop - payés de salaire	470	1 388
Total des ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	5 171	3 227
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	85 235	76 290

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2019	2018
Autorisations fournies		
Crédit 1 - Dépenses du programme	68 286	68 248
Moins		
Autorisations périmées	(828)	(1 058)
Total des autorisations utilisées	67 458	67 190
Autorisations législative		
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 18(2) de la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada	9 740	2 646
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 031	6 454
Dépense des produits de la vente des biens de surplus de la Couronne	6	-
Total autorisations législatives utilisées	17 777	9 100
Autorisations de l'exercice en cours utilisée	85 235	76 290

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'École :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	1 377	2 722
Crédoiteurs - parties externes	2 295	1 102
Total des crédoiteurs	3 672	3 824
Charges à payer	5 752	4 546
Total des crédoiteurs e charges à payer	9 424	8 370

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'École participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'École versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de dispositions relatives au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Le groupe 1 réunit les cotisants membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 réunit ceux qui ont joint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2018-2019, les charges s'élèvent à 5,6 millions de dollars (4,4 millions de dollars en 2017-2018). Pour ce qui est des membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2017-2018) les cotisations des employés et, pour ce qui est des membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2017-2018) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Auparavant, les indemnités de départ étaient accordées en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Depuis 2011 par contre, l'accumulation d'indemnités de départ dans le cas de départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité soit d'encaisser, immédiatement, la totalité ou une partie de la valeur des prestations accumulées jusqu'alors, soit d'encaisser, à la cessation d'emploi à la fonction publique, la valeur totale ou restante des prestations. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements visant l'encaissement immédiat avaient été traités. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et, conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	2 972	2 757
Charge pour l'exercice	208	1 253
Prestations versées pendant l'exercice	(581)	(1 038)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	2 599	2 972

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'École :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Débiteurs - autres ministères et organismes	916	2 718
Débiteurs - parties externes	1 912	1 300
Avances aux employés	5	2
Sous-total	2 833	4 020
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(7)	(8)
Débiteurs et avances bruts	2 826	4 012
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(1 902)	(1 288)
Débiteurs et avances nets	924	2 724

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	(en milliers de dollars)											
	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2019	2018
Machinerie et équipement	3 257	357	-	-	3 614	1 515	573	-	-	2 088	1 526	1 742
Autre équipement (y compris les meubles)	661	456	-	-	1 117	121	64	-	-	185	932	540
Matériel informatique	499	2 522	-	-	3 021	401	184	-	-	585	2 436	98
Logiciels (y compris les logiciels développés)	10 543	474	-	-	11 017	9 698	408	-	-	10 106	911	845
Améliorations locatives	3 181	757	-	-	3 938	1 192	296	-	-	1 488	2 450	1 989
Immobilisations en construction	222	(222)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	222
Total	18 363	4 344	-	-	22 707	12 927	1 525	-	-	14 452	8 255	5 436

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'École est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'École conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'École a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relativement aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Installations	8 733	9 593
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 891	4 568
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	13 624	14 161

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2019	2018
Charges – autres ministères et organismes	21 885	19 919
Revenus – autres ministères et organismes	6 333	9 595

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'Architecture d'alignement des programmes de l'École. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

(en milliers de dollars)	Services d'apprentissage	Services internes	2019	2018
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	54 460	15 639	70 099	60 895
Services professionnels et spéciaux	9 413	3 658	13 071	12 183
Location des locaux et de l'équipement	7 066	2 372	9 438	10 290
Transports et télécommunications	2 054	312	2,366	2 346
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 331	194	1 525	1 227
Imprimerie et édition	898	303	1 201	514
Petits équipements et pièces	424	237	661	537
Services publics, fournitures et approvisionnement	225	112	337	372
Réparation et entretien	20	252	272	347
Autres charges de fonctionnement	(3 811)	(10)	(3 821)	(65)
Total des charges	72 080	23 069	95 149	88 646
Revenus				
Vente de biens et services	6 424	-	6 424	9 740
Autres revenus	2	-	2	5
Total des revenus	6 426	-	6 426	9 745
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	65 654	23 069	88 723	78 901

Notes aux états financiers (non audités)

10. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.